

**Département des Ressources Humaines  
Service de Développement RH**

SDevRH/JYV/RM/MA N° 2024 – 267

## **DECISION**

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

Vu le décret n° 84-1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.

## **DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : Est admise à concourir au concours externe des Ingénieurs de Recherche n°5 BAP C " Expert en développement d'expérimentation ", la candidate dont le nom suit :

**LEGUERNEY**

Ingrid

Article 2<sup>nd</sup> : Est admis à concourir sous réserve au concours externe des Ingénieurs de Recherche n°5 BAP C " Expert en développement d'expérimentation ", le candidat dont le nom suit :

**SHARMA**

Sahil

Fait à Paris, le

Pour le Directeur du Département des  
Ressources Humaines

Le Responsable du Service de  
Développement des Ressources Humaines

  
Jean-Yves BARTHE